

DÉCISIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE FESSENHEIM

Séance du 5 octobre 2023

Sous la présidence de M. Claude BRENDER, maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

- ☞ **de nommer** Mme Virginie STOCKY, DGS, aux fonctions de secrétaire de séance du conseil municipal ;
- ☞ **de procéder** à la location des lots de chasse par convention de gré à gré pour les lots n° 1 et n° 2, **d'autoriser** le maire à signer les conventions de gré à gré, sous réserve que l'ensemble des pièces relatives à l'agrément des candidats soient déposées en mairie avant le 1^{er} novembre 2023 et qu'elles soient conformes à l'article 5.2 du CCT et **de fixer** le prix de la location comme suit :
 - lot 1 : 1 200 € par an ;
 - lot 2 : 2 200 € par an.
- **d'adhérer** au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1^{er} janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027 ;
- ☞ **de créer**, à compter du 1^{er} février 2024, un emploi permanent à temps plein relevant du grade d'adjoint technique et appartenant à la catégorie C ;
- ☞ **de créer** un emploi non permanent à temps non complet (18h/35h) relevant du grade d'adjoint d'animation pour effectuer les missions d'ATSEM, suite à un accroissement temporaire d'activité au service scolaire ;
- ☞ **d'autoriser** le maire, à compter du 1^{er} octobre 2023, à recourir au service missions temporaires du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin ;
- ☞ **de céder** la parcelle sise section 8 n° 682 (lot n° 7 de l'AFUA), d'une contenance de 18,94 ares à la SCCV Poésie du Rhin au prix de 213 870 euros ;
- ☞ **de céder** les parcelles nouvellement cadastrées section 52 n° 169 d'une contenance de 26,05 ares et n° 171 d'une contenance de 5,07 ares, soit une superficie totale de 31,16 ares à MR Bred'Alsace et de fixer le prix de vente à 2 000 euros l'are ;
- ☞ **d'approuver** le passage de la commune à la nomenclature M57 développée à compter du budget primitif 2024 ;
- ☞ **d'approuver** les termes de la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrages entre Orange et la commune de Fessenheim dans le cadre des travaux de voirie dans la rue de la Trinité ;
- ☞ **d'accorder** une subvention d'un montant de 500 € à l'association de la maison des anciens de la 2^e DB pour participer à la deuxième édition du guide vert Michelin « La Voie de la 2^e DB » ;

- ☞ **d'attribuer** une subvention, répartissant le fruit de la restauration aux associations qui ont participé à l'organisation de la fête de l'amitié 2023 ;
- ☞ **de retenir** l'Escale (sise 6, rue des Seigneurs) comme lieu officiel et définitif des séances du conseil municipal et ce jusqu'à nouvel ordre.

Date de publication sur le site Internet de la commune : 9 octobre 2023

Le compte-rendu intégral peut être consulté en mairie ou sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante www.fessenheim.fr.